301486 - Allah le Transcendant et Très-haut n’ordonne rien de blâmable

question

Quand j’ai appris la sourate de Joseph (ps), ce verset est resté présent dans mon esprit: « Et lorsqu’ils l’eurent emmené, et se furent mis d’accord pour le jeter dans les profondeurs invisibles du puits, Nous lui révélâmes: Tu les informeras sûrement de cette affaire sans qu’ils s’en rendent compte (Coran,12:15) Allah a inspiré aux frères de notre seigneur Joseph (ps) de le jeter dans un puits à un moment où ils ne avaient pas qu’il allait finir par devenir un roi. L’erreur qu’ils ont commise n’en était une parce que leur acte résultait d’une inspiration divine. A partir de là, chaque fois qu’il m’arrive de commettre une faute ou un acte de désobéissance , je me dis que ça pourrait résulter d’une inspiration ou d’une intuition..Comment faire la distinction entre les deux?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, l’injuste complot des frères de Joseph visant ce dernier , n’était pas une inspiration d’Allah le Très-haut. Ce n’était qu’une obsession d’après la description que leur père , Jacob (ps) a fait de leur état d’esprit , à la lumière de ces propos du Très-haut: « Ils apportèrent sa tunique tachée d’un faux sang. Il dit: Vos âmes, plutôt, vous ont suggéré quelque chose.. [Il ne me reste plus donc] qu’une belle patience! C’est Allah qu’il faut appeler au secours contre ce que vous racontez! (Coran,12:18). Les frères , eux-mêmes, ont reconnu leur faute. Sous ce rapport , Allah le Très-haut dit: « Ils dirent: Par Allah! Vraiment Allah t’a préféré à nous et nous avons été fautifs. - Il dit: Pas de récrimination contre vous aujourd’hui! Qu’Allah vous pardonne. C’est Lui Le plus Miséricordieux des miséricordieux. (Coran,12:91-92). Au bout du compte, Joseph (ps) a dit: Ô mon Seigneur, Tu m’as donné du pouvoir et m’as enseigné l’interprétation des rêves. [C’est Toi Le] Créateur des cieux et de la terre, Tu es mon patron, ici-bas et dans l’au-delà. Fais-moi mourir en parfaite soumission et fais moi rejoindre les vertueux. (Coran,12:100) Ce verset indique clairement

que tout le traitement infligé à Joseph résultait d'une instigation diabolique pour monter ses frères contre lui. Quant à la parole d'Allah le Très-haut: « Et lorsqu'ils l'eurent emmené, et se furent mis d'accord pour le jeter dans les profondeurs invisibles du puits, Nous lui révélâmes: Tu les informeras sûrement de cette affaire sans qu'ils s'en rendent compte. (Coran,12:15) Là, il est clairement indiqué que la révélation divine était réservée à Joseph (Nous lui avons révélé) et que ses frères en ont été privé. Rien dans ce verset ne prouve que les frères de Joseph ont reçu une Révélation. Allah le Très-haut n'ordonne pas de condamnables actes d'injustice. Il ne recommande que ce qui est juste. Le Très-haut dit à ce propos: « et quand ceux-ci commettent une turpitude, ils disent: C'est une coutume léguée par nos ancêtres et prescrite par Allah. Dis: [Non,] Allah ne commande point la turpitude. Direz-vous contre Allah ce que vous ne savez pas? (Coran, 7:28-29). C'est à la lumière de ce verset que les ulémas ont expliqué la parole du Très-haut: Et quand Nous voulons détruire une cité, Nous ordonnons à ses gens opulents[d'obéir à Nos prescriptions], mais (au contraire) ils se livrent à la perversité. Alors la Parole prononcée contre elle se réalise, et Nous la détruisons entièrement. (Coran,17:16)

L'exégète, cheikh Muhammad al-Amin Chinquiti (Puisse Allah le Très-haut lui accorder Sa miséricorde) a dit: « à propos du sens des propos: Nous avons donné l'ordre à ses minables… , l'interprétation du noble verset est envisagée selon trois doctrines bien connues chez les ulémas exégètes. La première, qui demeure la juste parce que corroborée par le Coran et adoptée par la majorité des ulémas, est que le terme ordre mentionné dans les propos Nous avons donné l'ordre.. est celui qui a pour contraire interdiction et que l'objet de l'ordre est éludé parce que clairement compris car le tout signifie : Nous avons donné à ses minables l'ordre d'obéir à Allah , d'attester Son unicité, de croire à Ses messagers et d'appliquer leurs messages. Ils s'en sont déviés.. C'est-à-dire qu'ils ont refusé d'obéir à l'ordre de leur Maître, se sont rebellés et ont démenti Ses messagers. La parole s'avéra à leur dépens.. C'est-à- dire la menace proférée à leur endroit se concrétisa. Nous les avons complètement déduis. C'est-à-dire nous les avons anéantis. Le verbe détruire accentué par l'infinitif est mis en relief pour souligner l'intensité de la dévastation qui les a emportés. Cet juste avis est corroboré par de nombreux autres versets comme celui-ci : « et quand ceux-ci commettent une turpitude, ils disent: C'est une coutume léguée par nos ancêtres et prescrite par Allah. Dis: [Non,] Allah ne commande point la turpitude.

Direz-vous contre Allah ce que vous ne savez pas? (Coran,7:28) Le fait pour Allah, l'Auguste et Très-haut, de dire qu'Il n'ordonne rien de dépravé indique clairement que Sa parole : Nous avons donné à ses minables l'ordre… signifie : l'ordre d'obéir qu'ils ont violé. Il ne peut pas signifier: Nous leur avons donné l'ordre de verser dans la dépravation et qu'ils l'ont suivi car Allah ne commande pas la turpitude. Cette juste interprétation du verset repose sur le style arabe bien courant qui apparait dans leur parole: A peine lui ai-je donné un ordre qu'il l'a violé..En d'autres termes : je lui ai donné un ordre qu'il n'a pas suivi. Ce qui ne veut pas dire : je lui ai donné l'ordre de me désobéir, évidemment. » Extrait de Adhwaa al-Bayan (3/574-575) Le sens du verset est l'objet d'autres avis qu'il serait trop long de citer et de discuter.

Deuxièmement, croire que les péchés peuvent être un passage vers le bien est une énorme erreur, incompatible avec une (saine) conception (des choses) et une (juste) connaissance intuitive. C'est un pur brouillage, une instigation du diable le damné, un danger évident pour la foi du musulman qui sou tend sa religion. C'est une obsession satanique à travers laquelle le diable cherche à banaliser la commission des actes de désobéissance. Or, le bonheur d'ici-bas et celui de l'au-delà ne peuvent être obtenus que grâce à la croyance et aux bonnes oeuvres. Les mauvais actes se retournent contre leurs auteurs. Chose à propos de laquelle aucun doute ni hésitation ne sont permis car c'est la quintessence des apports de tous les messager d'Allah le Très-haut.

Allah le Très-haut a dit: Nous n'envoyons des messagers qu'en annonciateurs et avertisseurs: ceux qui croient donc et se réforment, nulle crainte sur eux et ils ne seront point affligés. Et ceux qui traitent de mensonges Nos preuves, le châtiment les touchera, à cause de leur perversité. (Coran,6:48-49) Croire qu'Allah le Très-haut inspire de mauvais actes à Ses fidèles serviteurs pour les faire passer au bien est une croyance absolument inexacte. Il y a lieu de craindre que celui qui y adhère ne se laisse par sa mauvaise croyance passer du péché véniel au péché majeur, voire au plus gave que tout le reste. A Allah ne plaise.

Joseph (ps) a été honoré par Allah le Très-haut grâce à l'occupation d'un haute position ici-bas obtenue pour sa belle obéissance à Allah le Très-haut et non à cause de la rébellion de ses frères. Sous ce rapport, Allah le Très-haut a dit: Ainsi avons-nous affermi (l'autorité de) Joseph dans ce

territoire et il s'y installait là où il le voulait. Nous touchons de Notre miséricorde qui Nous voulons et ne faisons pas perdre aux hommes de bien le mérite [de leurs œuvres] (Coran,12:56). Ce qui fait dire à l'imam at-Tabari (Puisse Allah le Très-haut lui accorder Sa miséricorde): « C'est ainsi que Nous avons solidement installé Joseph en terre (égyptienne) afin qu'il s'y évoluât comme bon lui semblait. Autrement dit, il se déplaçait comme il voulait sur la terre d'Egypte, après sa sortie de prison. Nous faisons jouir de Notre miséricorde celui que Nous voulons. c'est -à-dire parmi nos créatures comme nous l'avons fait avec Joseph puisque Nous lui avons soumis la terre (égyptienne) après son passage au puits, à la captivité et à l'esclavage. Nous ne faisons pas perdre aux bienfaisants leur rétribution. C'est-à-dire : Nous n'annulons pas la récompense méritée par celui qui a bien oeuvré pour avoir obéi à Son Maître, exécuté Ses ordres et évité Ses interdits, comme Nous ne l'avons pas fait perdre à Joseph la rétribution que sa belle oeuvre marquée par sa loyauté envers Allah lui a value. » Extrait de Tafsir at-Tabari (13/220)

En somme, quand un musulman commet un acte de rébellion, il le fait de son propre chef avec le concours de Satan. Aussi, doit-il s'empresser à se repentir pour ne pas en subir les conséquences.

Méfie-toi, ô serviteur d'Allah, des instigations diaboliques que tu subis. Veille au fréquent rappel d'Allah, à la lecture de Son livre, à la fréquentation des pieux, à l'assistance aux séances d'apprentissage et du Rappel. Occupe-ton âme par la vérité et la piété. Ne la prives pas du bien car elle t'occuperait de l'inutile, voire de ce qui nuit à ta religion et à ta vie profane.

Allah le sait mieux.